

M. Bossé, conseil des défendeurs, déclare qu'il n'a pas de questions à poser au témoin.

Et le déposant a signé.

(Signé)

E. BOLAND.

---

*Pierre Roy, sergent de la police provinciale, dit :*

Lundi, le douzième jour de février courant, je me trouvais à la gare du chemin de fer de Lévis et Kennébec ; j'ai vu là tous les défendeurs, à l'exception de Belinger, que je ne connaissais pas alors et que je puis aussi avoir vu. J'étais là comme un spectateur, ayant entendu dire que le chemin devait marcher ce jour-là, qu'on devait sortir les engins ; je suis monté avec un de mes amis à la gare ; *là j'ai vu M. Sénécal, qui regardait comme les autres*, ainsi que M. Eames. Ce dernier est venu me trouver sur la ligne où j'étais et me demanda si je voulais lui donner protection, parce qu'on voulait sortir les engins dont il était gardien. *Il me dit qu'il avait UN ORDRE D' JUGE DOUCET*, par lequel la police de Lévis devait lui donner protection ; là-dessus, je lui dis : « Montrez-moi votre ordre. » Il tira de sa poche trois ou quatre papiers, mais ne put trouver un tel ordre. Il me montra ensuite une copie du procès-verbal de saisie, par lequel il était nommé gardien de deux engins. *M. Sénécal a dit à Eames, en ma présence, qu'il ne voulait rien faire contre la loi ; que l'engin, le J. G. Blanchet, qu'il voulait faire sortir, n'était pas saisi et demanda à*